

14
27<
SEPT
2020



Au collège, j'y vais à vélo !

ou à pied, roller, trottinette etc.

Visitez le site internet : defi-jyvais.fr

Pour toute information : contact@defi-jyvais.fr

Avec le soutien de





Quel est l'objectif ?

Afin de réduire l'empreinte carbone de nos déplacements, de contribuer à réduire le réchauffement climatique et à améliorer la qualité de l'air, **le Défi « J'y vais ! » a pour objectif d'inciter au changement de comportement vis-à-vis des déplacements et de promouvoir les mobilités actives en favorisant les modes actifs comme moyen de déplacement.**

Le défi scolaire « Au collège, j'y vais à vélo ! » est une déclinaison du défi « J'y vais ! ».



Quand ?

Le Défi « Au collège, j'y vais à vélo ! » se déroulera du **14 au 27 septembre 2020.**



Le principe ?

Le Défi consiste à comptabiliser le nombre de participants, le nombre de jours participés et les kilomètres parcourus en modes actifs de son domicile à son lieu de travail pendant la période du Défi.

La participation au défi est gratuite.



Pour qui ?

Le Défi « Au collège, j'y vais à vélo ! » 2020 est ouvert à tout établissement scolaire de l'enseignement secondaire, public ou privé, situé sur les territoires du Défi.



Où se déroule le défi ?

Le défi « Au collège, j'y vais à vélo ! » se déroule au sein de la **région Grand-Est**, dans les territoires participants.

La carte ci-contre présente les territoires partenaires du défi scolaire (plus d'informations sur le site internet <https://defi-jyvais.fr>).

Comment participer ?

Pour participer au défi, chaque établissement doit s'inscrire sur le site Internet <https://defi-jyvais.fr> via un **référént défi identifié**. Un « code établissement » sera fourni au référent pour pouvoir enregistrer les participations quotidiennes de son établissement.



Une action solidaire

Le total des kilomètres parcourus en modes actifs pendant la durée du Défi par les participants des établissements inscrits au Défi « Au collège, j'y vais à vélo ! » sera converti en dotation financière au bénéfice du personnel médical et des soignants engagés lors de l'épidémie du COVID-19.